



**HAL**  
open science

## Être étranger en France à la fin du Second Empire

Laurent Dornel

► **To cite this version:**

Laurent Dornel. Être étranger en France à la fin du Second Empire. *Migrations*, 2010, 35, pp.13-22.  
hal-00972295

**HAL Id: hal-00972295**

**<https://hal.science/hal-00972295>**

Submitted on 29 Apr 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Laurent DORNEL

## Être étranger en France à la fin du Second Empire

*Migrance*, 35, « La Commune et ses étrangers », premier semestre 2010, p.13-22.

Dans le cadre de réflexion collective sur les étrangers et la Commune que propose ce numéro de *Migrances*, il peut paraître utile de proposer un éclairage sur ce signifie être *étranger* à la fin du Second Empire. C'est l'occasion de souligner, d'emblée, à quel point l'étranger est une réalité construite par les imaginaires et les représentations, par les rapports sociaux et, bien sûr, par le droit. Le Second Empire est une période de transition à maints égards. Pour ce est qui des pratiques politiques, puisqu'il est pris entre deux expériences républicaines ; mais aussi pour ce qui concerne le processus d'intégration nationale, encore très largement inachevé par de réels progrès. En dépit du maintien du suffrage universel, la pratique démocratique est à peu près inexistante, et l'absence de libertés politiques explique un débat politique relativement pauvre. L'inachèvement du marché intérieur, la fragmentation linguistique sont d'autres signes d'une nationalisation de la société encore bien incomplète. Dès lors, il n'est sans doute pas étonnant que les identités (sociale, nationale) soient encore mal fixées : ainsi la notion d'étranger n'est-elle pas encore clairement établie dans les représentations collectives, au moment même où l'immigration de travailleurs étrangers s'intensifie. On comptait environ 380 000 étrangers au recensement de 1851 ; celui de 1866 en totalise autour de 635 000, ce qui représente 1,7% de la population totale. C'est donc peu, mais c'est aussi une exception puisqu'alors les pays européens sont pour la plupart des pays d'émigration même si certains, comme l'Allemagne et l'Angleterre, reçoivent aussi des migrants. Toutefois, ces recensements ne prennent pas en compte les migrations saisonnières, qui mobilisent probablement plusieurs dizaines de milliers d'individus chaque année. Cette immigration n'est pas encore politisée comme elle le sera à partir des années 1880 ; elle ne constitue pas encore un « problème ». En ce qui concerne la façon de se représenter l'étranger, c'est bien probablement d'une période d'une transition qu'il s'agit, comme le montrent les définitions des dictionnaires de l'époque. En réalité, deux conceptions majeures de

l'étranger coexistent : une conception locale et une conception déterminée par le critère de la nationalité, qui seront successivement analysées.

## 1. DETOUR PAR LE DICTIONNAIRE

En réalité donc, l'étranger, dans les années 1860, n'est facile à saisir. Le terme est encore très largement polysémique, il renvoie à des archaïsmes de la société française mais exprime aussi les mutations en cours.

C'est entre 1866 et 1877 que Pierre Larousse publie le *Grand Larousse du XIX<sup>e</sup> siècle*. Dans son dictionnaire, est étranger celui « qui n'est pas du même pays, du même lieu, de la même nation ; qui appartient à d'autres peuples, à d'autres gouvernements ». Par extension, c'est celui « qui n'appartient pas au même corps, qui n'a pas avec lui des liens de famille, de relation ou d'association ; qui n'a pas les mêmes habitudes, les mêmes mœurs, les mêmes sentiments ».

La définition du Grand Larousse permet de souligner que l'étranger n'est pas alors déterminé prioritairement par le critère de la nationalité : ce qui définit l'étranger, c'est sa non appartenance à un espace d'interconnaissance considéré, cet espace pouvant être géographique comme social. C'est un individu qui ne présente pas les mêmes garanties qu'un national. En ce sens, l'étranger est bien, pour reprendre une expression de Simmel, « celui qui ne possède pas de terre, en entendant *terre* au sens propre comme au sens figuré, celui d'une substance vitale *fixée* dans un environnement spatial ou social »<sup>1</sup>.

D'emblée, il apparaît difficile de définir positivement l'étranger : la notion renvoie à un effet de miroir, l'étranger est un soi inversé, positif ou négatif. L'étranger, c'est « celui qui n'est pas ». Il existe parce qu'on le perçoit comme tel : la notion d'étranger réfère à la perception que les individus ou les groupes autochtones ont de leur propre identité. Elle varie selon le degré d'intégration (villes/campagnes, centre/périphérie) mais également selon la position sociale de ces individus ou groupes. L'espace d'interconnaissance des classes dirigeantes parisiennes n'est pas le même que celui des paysans du Limousin : pour les premières, la séparation entre nationaux et non nationaux est longtemps secondaire ; comme l'a souligné Louis Chevalier, la véritable limite, séparant deux mondes imperméables l'un à l'autre, est

---

<sup>1</sup> « L'étranger dans le groupe » (1908), « Sur la psychologie sociale de l'hostilité », *Tumultes*, n° 5, 1994 (Cahiers du Centre de Sociologie des Pratiques et des Représentations Politiques, Paris VII).

entre possédants et prolétaires<sup>2</sup>. Jusqu'à l'aube de la III<sup>e</sup> République au moins, les classes dominantes ont tendance à considérer l'ouvrier comme un étranger à la nation : « encore sur la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et même au début du XX<sup>e</sup> siècle, écrit Norbert Elias, des secteurs entiers de la population, pour commencer par les paysans, puis essentiellement la masse ouvrière de l'industrie, étaient exclus par les classes dirigeantes de la bourgeoisie et de la noblesse de l'identité du nous des citoyens nationaux »<sup>3</sup>.

Sans doute faut-il ici distinguer des degrés dans l'étrangeté. Il y a d'un côté l'étranger de passage, lointain, exotique, celui qui suscite plutôt curiosité et fascination ; mais il y a aussi l'étranger plus familier, qui n'est pas nécessairement un inconnu absolu. C'est d'ailleurs contre ces étrangers familiers, voisins de chantier, d'atelier ou d'usine, que les Français se retournent...

## 2. L'ETRANGER LOCAL

Évoquant la Lorraine du début du XX<sup>e</sup> siècle, Serge Bonnet et Roger Humbert écrivent : « Il y a l'étranger du dedans et l'étranger du dehors. Le premier étranger est celui qui n'est pas né en Lorraine ; il est louche de venir de Saint-Denis ou du Creusot pour travailler dans le fer lorrain. [...] Les étrangers les plus redoutables sont du dehors. Lorsqu'on parle de l'*étranger*, il s'agit bien sûr de l'Allemand »<sup>4</sup>. Cette perception finalement assez précise (ou incarnée) de l'étranger est le résultat d'une longue évolution historique.

Jusqu'aux années 1850 au moins, la notion même d'étranger, écrivait Jean Vidalenc<sup>5</sup>, « demeurait imprécise dans une France qui ressemblait fort [...] à cet "agrégat de peuples désunis" dont on parlait avant la Révolution. On appliquait bien souvent le qualificatif d'étranger à tous ceux qu'on ne comprenait pas, même s'ils étaient des compatriotes au sens administratif et politique du terme, et le français des collègues et des tribunaux n'était guère parlé couramment que par les notables ou dans le service officiel ». Globalement, *étranger* désigne les migrants dans leur ensemble, quels que soient les motifs et les formes de leurs migrations : nomades, gens du voyage, Gitans, Bohémiens, vagabonds, mendiants...

<sup>2</sup> *Classes laborieuses et Classes dangereuses*, Pluriel, 1984 (1978 pour la première édition).

<sup>3</sup> *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991 (1987), p. 269.

<sup>4</sup> *La ligne rouge des hauts fourneaux. Grèves dans le fer lorrain en 1905*, Denoël, 1981, p.61.

<sup>5</sup> *La société française de 1815 à 1848*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1970, t.1 : *Le Peuple des campagnes*, p. 34.

### ***Une société encore marquée l'interconnaissance***

Il apparaît qu'ont longtemps coexisté des définitions plurielles de l'étranger, signes de la force et de la permanence d'une identité locale déterminante. Le village, le hameau, le « pays » sont un espace clos et relativement homogène qui délimite, en quelque sorte en creux, un ailleurs inconnu, parfois redouté, le plus souvent confus et, surtout, englobant. Est donc étranger celui qui ne vit pas au pays, n'appartient pas à la communauté villageoise, qui ne s'insère pas dans une société d'interconnaissance, n'est pas immédiatement identifiable : le mendiant, le vagabond, le marchand... L'étranger peut parfaitement être de nationalité française. C'est que l'identité est liée avant tout au terroir, au cercle de la parenté, au pays et/ou au groupe socioprofessionnel dans lequel l'individu s'inscrit. Dans le fond, le proche et le lointain ne sont pas radicalement différents et la nationalité n'apparaît pas comme un critère déterminant de distinction : Louis Chevalier rapporte que « pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les ouvriers parisiens distinguaient mal les gens des départements de l'Est des travailleurs d'outre-Rhin »<sup>6</sup>.

Les archives consultées confirment cela : dans l'hostilité qu'ils peuvent susciter ou rencontrer, migrants français et terrassiers piémontais, par exemple, ne sont pas foncièrement différenciés. Un même halo d'inconnu les entoure : dans les deux cas, la communication est difficile, pour des raisons linguistiques (maintien des patois jusqu'à une époque fort tardive) et administratives, le passeport intérieur se maintient dans la pratique jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. Cette conception pour le moins floue de l'étranger s'inscrit dans le cadre d'une société essentiellement rurale, marquée à la fois par une « inégale insertion des groupes sociaux dans la nation française »<sup>8</sup>, des identités sociales mal fixées (« ouvriers-paysans », « artisans-paysans », etc.) et une intégration nationale inachevée : la France est certes un vieux pays catholique, doté d'un État centralisateur et d'un territoire pour l'essentiel stabilisé, elle n'en reste pas moins morcelée en « pays » innombrables, et les Français sont ce peuple décrit par Maurice Agulhon : « un peuple superstitieux,

<sup>6</sup> *La formation de la population parisienne au XIX<sup>e</sup> siècle*, Travaux et documents, Cahier n°10, PUF, 1950, p. 183.

<sup>7</sup> Abel Châtelain, *Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914, Histoire économique et sociale des migrants temporaires des campagnes françaises au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Publications de l'Université de Lille III, 1976, 2 vol. p. 31.

<sup>8</sup> Christophe Charle, *Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Le Seuil, 1991, p. 27.

folklorique [...] à horizons proches, et d'autant plus porté aux mœurs de pays, à l'esprit de clocher, aux unanimités locales »<sup>9</sup>.

### ***Les mises en scène de l'étranger***

- violence des rapports sociaux dans la France rurale<sup>10</sup>. En soulignant le côté rituel, ils insistent sur les différentes fonctions sociales de la rixe, de la bagarre à distance ou de la simple animosité.

- l'altérité, en cette première grande moitié du siècle, ne se conçoit que rarement en dehors de la violence. Les micro-conflits qui agitent les campagnes françaises, et qui s'expriment selon des modalités diverses, offrent en effet des " modèles " d'appréhension et de construction de l'altérité variés.

Les bagarres entre jeunes gens de villages voisins sont fréquentes et ritualisées, remplissant, comme l'a montré notamment François Ploux<sup>11</sup> pour le nord-est du Lot, plusieurs fonctions (passage pour les jeunes à l'âge adulte, affirmation d'une solidarité qui garantit la sécurité du village...). Dans le Quercy, « les habitants des localités voisines sont qualifiés d'*étrangers*, et n'importe quel litige, pour peu qu'il mette aux prises des individus appartenant à deux communes voisines, est perçu de façon plus globale comme un affrontement entre leurs groupes respectifs »<sup>12</sup>. Ces conflits n'excluent pas, bien au contraire, l'existence de relations pacifiques (de parenté, d'amitié, de travail).

Ces rivalités ou rixes intervillageoises, évoquées notamment par Maurice Agulhon<sup>13</sup>, permettent d'éprouver la solidarité interne au village et paraissent jouer un rôle indispensable dans l'édification d'une conscience de soi, d'une identité sociale. Elles mettent en jeu l'honneur, notion fondamentale dans les processus de

---

<sup>9</sup> « Attitudes politiques », dans *Histoire de la France rurale*, sous la direction de Georges Duby et Armand Wallon, T. 3 : De 1789 à 1914, Paris, Le Seuil, 1992, p. 133.

<sup>10</sup> Pour un aperçu historiographique, se référer à l'article cité d'Alain Corbin dans *Ethnologie Française*.

<sup>11</sup> *Guerres paysannes en Quercy : violences, conciliations et répression pénale dans les campagnes du Lot : 1810-1860*, la Boutique de l'histoire, 2002. Eugen Weber évoque également ces violences intervillageoises dans le Lot et dans le Finistère, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale, 1870-1914*, Fayard, 1983 (1976 pour la version américaine), p.93-94.

<sup>12</sup> François Ploux, *Les formes du conflit et leurs modes de résolution dans les campagnes du Lot (1810-1860)*, Thèse, Paris I, 1994, p. 255.

<sup>13</sup> Dans *Histoire de la France rurale*, Duby (G) et Wallons (A) [dir], t.3, Le Seuil, Points, 1992 (1976), p. 134. Agulhon évoque le « folklore [...] des fêtes de village, suivies de bals, où les jeunesses des communes voisines se rencontrent, et où la moindre dispute particulière (pour une bousculade ou pour une fille) déclenche la bataille entre les blocs vite soudés des groupes villageois unanimes ».

construction identitaire collectifs comme individuels<sup>14</sup> : « les conflits entre groupes de résidence [permettent] aux individus qui les agencent et les agissent de se connaître et de se définir au sein d'espaces semblables »<sup>15</sup>.

Particulièrement nombreuses sous la Restauration et la monarchie de Juillet, ces rixes intervillageoises se maintiennent jusqu'à la fin des années 1870, ainsi qu'en témoignent les traces dans les archives<sup>16</sup>. Elles témoignent de la permanence et de la force de comportements collectifs identitaires anciens dans les campagnes françaises, de la nécessité du combat rituel et de l'ennemi. Elles confirment, en outre, le lien essentiel entre le territoire familial (le terroir, la commune) et l'identité tant individuelle que collective<sup>17</sup>, attestant ainsi du maintien de la notion de « groupe social territorialisé »<sup>18</sup>. La violence qui les caractérise n'épargne pas non plus le monde du travail comme le prouve le maintien des formes archaïques de protectionnisme ouvrier (rixes compagnonniques, rigues...).

L'industrialisation, dont le rythme s'accélère sous le Second Empire, s'est accompagnée d'intenses migrations de populations dont les conséquences sociales ont été importantes. L'histoire de l'industrialisation est aussi celle de la transformation souvent douloureuse des migrants en sédentaires, des paysans en ouvriers, des « étrangers » en « nationaux »<sup>19</sup>. Comme l'écrit J.-P. Burdy, l'intégration de ces migrants « n'est concevable réellement qu'à partir du moment où la migration devient définitive, où l'on descend en ville et à la mine sans perspective de retour à court terme dans le village d'origine. D'*étranger* (français) on devient alors, par le

---

<sup>14</sup> Voir par exemple, Élisabeth Claverie, « "L'Honneur" : une société de défis au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 34, 1979, n<sup>o</sup> 4, pp. 744-759, et J. Pitt-Rivers, *Anthropologie de l'honneur. La mésaventure de Sichem*, Le Sycomore, 1983.

<sup>15</sup> Claude Karnoouh, « L'étranger ou le faux inconnu. Essai sur la définition spatiale d'autrui dans un village lorrain », *Ethnologie française*, II, 1-2, pp. 107-121.

<sup>16</sup> Pour la seule année 1879, nous avons trouvé, dans la sous-série BB24 des Archives Nationales, la trace de cinq d'entre elles.

<sup>17</sup> Étudiant les querelles de clocher, Alain Corbin a montré l'importance de cette identité collective : il évoque en particulier « l'abaissement » né du rapt d'une cloche et les stratégies déployées pour laver l'affront, *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX<sup>e</sup> siècle*, A. Michel, 1994.

<sup>18</sup> Christian Bromberger, Pierre Centlivres, Gérard Collomb, « Entre le local et le global : les figures de l'identité », dans M. Segalen (dir), *Anthropologie sociale et ethnologie de la France. Actes du colloque du Centre d'Ethnologie française et du Musée national des Arts et Traditions populaires*, nov. 1987, Peeters, Louvain, 1989, 2 vol, p. 144.

<sup>19</sup> C'est le sens du titre original du livre d'Eugen Weber : *Peasants into Frenchmen* (1976) traduit en : *La Fin des Terroirs*, op.cit.

travail, les sociabilités de voisinage ou familiales, ouvrier, mineur, membre à part de la classe ouvrière et de son espace quotidien dans la ville »<sup>20</sup>.

### ***Une société fragmentée***

Parfois, ce campanilisme étroit prend une dimension plus large ; l'hostilité immédiate, conjoncturelle, spontanée, peut s'institutionnaliser, ou à tout le moins s'inscrire dans la durée, grâce notamment à l'élaboration et à l'usage des stéréotypes régionaux. Eugen Weber évoque, pour les années 1870, quelques aspects de la perception des Bretons<sup>21</sup> : en 1873, un fonctionnaire dans le Morbihan estime qu'« on ne peut rien obtenir des habitants qui ne parlent pas ou ne veulent pas parler français », et en 1877 un observateur note que les habitants de Dinan « n'accueillent généralement l'étranger qu'avec méfiance, et refusent presque toujours de lui donner les renseignements qu'il peut avoir à leur demander »<sup>22</sup>. Voilà le stéréotype du Breton<sup>23</sup>, sauvage, inculte, arriéré et ne parlant qu'avec difficulté le français !

En réalité, aucune population régionale n'échappe à la stéréotypisation. Pour autant, l'usage du stéréotype n'était pas forcément dépréciatif et reposait parfois sur des indices matériels. « Si, aujourd'hui, écrit Maurice Agulhon, on peut encore à la rigueur identifier ou soupçonner quelques types, le flamand ou l'alsacien, le pyrénéen ou le corse, voire le breton, au siècle dernier la chose était certainement plus facile et plus usuelle »<sup>24</sup>.

---

<sup>20</sup> *Le Soleil Noir. Un quartier de Saint-Étienne 1840-1940*, Centre Pierre Léon, Presses Universitaires de Lyon, 1989, p. 106-107. Burdy cite notamment ce témoignage : « Avant la guerre de 14, il y avait les paysans de Haute-Loire qui venaient à la mine l'hiver. Ils arrivaient à la Toussaint et ils restaient jusqu'à Pâques. Ils logeaient comme pensionnaires dans la famille sur place. On appelait ces étrangers des *blancs*, comme ceux du Forez les *ventres jaunes*. Il y avait une certaine concurrence avec les *blancs*. On avait fait une chanson sur les *blancs* qui viennent prendre le travail des français... euh... des stéphanois. »

<sup>21</sup> Ce qui est vrai des Bretons l'est aussi très largement des Corses ou des Auvergnats. Pour ces derniers, on se reportera à Alain Corbin, *Archaisme et modernité en Limousin au XIX<sup>e</sup> siècle (1845-1880)*, 2 vol., Paris, Marcel Rivière, 1975 [réédition : Limoges, Presses Universitaire de Limoges, 1999], pp. 1097-1134.

<sup>22</sup> Eugen Weber, *op.cit.*, p. 77. Au passage, il faut souligner que le scripteur lui aussi semble partager les représentations des Dinannais, puisqu'il écrit *l'étranger* pour désigner le voyageur, le touriste.

<sup>23</sup> Cf. notamment Catherine Bertho, « L'invention de la Bretagne. Genèse sociale d'un stéréotype », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 35, novembre 1980, pp. 45-62.

<sup>24</sup> Dans Martine Segalen, *op.cit.*, p. 113. Louis Chevalier, déjà, situant son propos dans la première moitié du siècle, écrivait : « Rien n'est plus familier aux Parisiens de ce temps que l'origine régionale de larges effectifs ouvriers : le costume, le parler, le comportement général, mais plus sûrement encore le métier, le quartier, la rue, facilitent en permanence l'identification ethnique », *Classes laborieuses...*, *op.cit.*, p. 493.



On trouverait bien d'autres exemples de ces processus qui conduisent à produire un étranger local, c'est-à-dire non national. Que l'on songe à la vieille rivalité entre le Nord et le Sud, analysée notamment par Pierre Bourdieu<sup>25</sup>, et encore si vivace en 1907, lors de la grande crise viticole. Une rivalité qui repose sur une série de stéréotypes vivaces s'attachant aux méridionaux : indolence, goût de la fraude, le tout se transmettant héréditairement. Au début des années 1870, dans ses rapports sur « la population annexée des Alpes-Maritimes », le Commissaire spécial des chemins de fer de Nice souligne la versatilité des « populations méridionales », chez qui « l'impression s'efface aussi vite qu'elle se produit et quelques jours suffisent pour calmer les émotions politiques des uns et des autres »<sup>26</sup>.

Aux différences régionales, s'ajoute un autre vieux conflit, celui qui oppose les villes et les campagnes, et dont Voltaire s'était déjà fait l'écho en son temps : pour lui, les paysans sont des « *sauvages*, des rustres vivant dans des cabanes avec leurs femelles et quelques animaux ».<sup>27</sup> Balzac, dans *les Paysans* (1844) décrit le paysan comme un « infatigable sapeur, [un] rongeur qui morcelle et divise le sol, le partage, et coupe un arpent de terre en cent morceaux, convié toujours à ce festin par une petite bourgeoisie qui fait de lui tout à la fois son auxiliaire et sa proie »<sup>28</sup>. Plus loin, il attribue à Blondet cette exclamation : « Voilà les Peaux-Rouges de Cooper, se dit-il, il n'y a pas besoin d'aller en Amérique pour observer des Sauvages ». Adolphe Blanqui, lors de ses voyages en France, notait en 1851 : « deux peuples différents vivent sur le même sol une vie si différente qu'ils semblent étrangers l'un à l'autre, même s'ils sont unis par les liens de la centralisation la plus impérieuse qui ait jamais existé »<sup>29</sup>.

Cette incompréhension mutuelle, comme le souligne Louis Chevalier<sup>30</sup>, n'est pas réductible à un simple conflit de classes, c'est parfois aussi véritablement un

---

<sup>25</sup> Pierre Bourdieu, « Le Nord et le Midi : contribution à une analyse de l'effet Montesquieu », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 35, novembre 1980, pp. 21-25.

<sup>26</sup> Archives nationales, F<sup>7</sup> 12243, en particulier le rapport du 16 septembre 1872.

<sup>27</sup> Voltaire, « Des sauvages », in *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, Garnier, t.1, 1963, p. 22-23.

<sup>28</sup> *Les paysans*, Gallimard, Folio, 1975, p. 32. La préface de Louis Chevalier rend hommage à la « vérité historique » de ce roman inachevé.

<sup>29</sup> Cité par E. Weber, *op.cit.*, p. 25. Sur tous ces points, voir Paul Bois, *Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire*, Paris-La Haye, Mouton, 1960. Version abrégée parue chez Flammarion en 1971.

<sup>30</sup> « Lutte de classes certes, certes, mais soutenue par une lutte que les contemporains décrivent comme étant de races : comme le conflit de deux populations différentes de toutes les manières, mais

conflit de race ! Le sentiment d'extériorité ou d'étrangeté est partagé : les gens des villes considèrent ceux des campagnes comme des étrangers, tout comme les paysans se sentent dépaysés et étrangers en ville, tels de véritables intrus<sup>31</sup>. Et tout cela n'est pas sans conséquence politique. Comme l'a souligné Alain Corbin, « l'hostilité qu'éprouve le paysan vis-à-vis de la ville, particulièrement nette dans les régions sédentaires privées de médiateurs que sont les migrants temporaires, explique aussi en partie le ralliement de la plus grande masse des agriculteurs à l'empereur des paysans et son hostilité à l'égard d'une république dont les plus fervents propagandistes étaient membres du peuple ou de la petite bourgeoisie des villes [...] »<sup>32</sup>.

La fragmentation est géographique mais elle donc aussi sociale ; nombreuses sont finalement les divisions qui dressent, plus ou moins violemment, au nom du refus de l'Autre, des catégories ou groupes de Français les uns contre les autres. Ainsi de « la politique systématique d'exclusion à l'égard des classes populaires mise en œuvre par les notables et la bourgeoisie dans son ensemble », exclusion se traduisant « par la surveillance ou la criminalisation de toutes les activités ouvrières à dimension collective »<sup>33</sup>. Louis Chevalier, pour la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, a longuement décrit et analysé cette criminalisation du peuple parisien aboutissant à assimiler les classes laborieuses aux classes dangereuses. Il s'est intéressé notamment à la « comparaison du prolétaire et du sauvage », repérant dans les discours et les représentations sur les ouvriers un certain nombre de désignations les rejetant de l'ordre social (marginalisation), politique (une masse incapable de réfléchir et donc indigne de droits civiques), ou même humain (des sauvages, des bêtes).

La question linguistique n'est pas négligeable non plus, comme le faisait remarquer Antoine Sylvère, né en 1888. A l'école, écrivait-il, « les mots employés n'étaient jamais expliqués et gardaient une signification hermétique pour des enfants qui parlaient patois dans leur famille, ne pensaient jamais en français et dont l'expression, en cette dernière langue, restait le résultat d'une traduction

---

d'abord dans leur corps, non seulement socialement, mais biologiquement », *Classes laborieuses*, *op.cit.*, p. 711.

<sup>31</sup> Pour la Normandie, on se reportera aux romans de Flaubert et de Maupassant.

<sup>32</sup> Alain Corbin, *Archaïsme et modernité*, *op.cit.*, pp. 511-512. Cependant, Maurice Agulhon (*op.cit.*) rappelle que toutes les campagnes ne furent pas, en 1851, bonapartistes.

<sup>33</sup> Christophe Charle, *Histoire sociale...*, *op.cit.*, p. 52-53.

laborieuse ». Du coup, « pour nous, le français, parlé seulement à l'école et au catéchisme, était une langue difficile ». Cette difficulté est l'occasion pour les rejetons des familles plus aisées d'affirmer leur domination sociale : « toute latitude était donnée au groupe des chaussures cirées de s'exercer à l'ironie aux dépens du groupe des sabots »<sup>34</sup>. Ce témoignage est bien postérieur à la Commune ; a contrario il laisse supputer ce que purent être en de nombreuses régions les tensions liées à la maîtrise du français. La question de la diffusion de la langue française dans le milieu rural a donné lieu à des débats savants qui ne sont pas achevés<sup>35</sup>. En tout cas, les auteurs s'accordent sur le fait que dans bien des régions, jusqu'à la fin du XIXe siècle au moins, le français n'était pas la langue principale des paysans et des ouvriers ayant fraîchement quitté la campagne. On peut dire que vers 1870, un Français sur deux ne maîtrise pas la langue nationale, ce qui, d'une certaine manière, le rend étranger à son propre pays. Il y aurait cependant matière à ample discussion : la diversité des idiomes, le colinguisme ou le bilinguisme ne contredisent pas, *a priori*, l'existence d'un « sentiment national », la langue n'est pas forcément le principal indicateur de l'intégration nationale...

Les quelques fractures visibles que nous avons rapidement évoquées dessinent une géographie mentale éclatée, et font de la " nation française " — jusqu'à la guerre de 1870 au moins — davantage un processus en marche qu'une entité politico-culturelle<sup>36</sup> achevée. La France à la fin du Second Empire est bien une somme de pays<sup>37</sup> juxtaposés les uns aux autres : « chaque pays a son mode d'organisation sociale qui s'abrite derrière un dialecte et des traditions qui lui sont propres »<sup>38</sup>. Dans un territoire pourtant centralisé, qu'unifient les représentations politiques, ces « pays » apparaissent dans la vie quotidienne comme autant d'enclaves, séparées par les usages linguistiques (patois), socio-économiques (bocage/openfield) et culturels. Les interrelations entre « pays » sont longtemps conflictuelles. Le pays

<sup>34</sup> Toinou. *Le cri d'un enfant auvergnat*, Plon, collection Terre Humaine, 1980, p. 36 et 199.

<sup>35</sup> Voir François Furet et Jacques Ozouf, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Minuit, 1977, 2 vol. et Françoise Balibar, *L'institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*, P.U.F., 1985. Outre Eugen Weber, *op.cit.*, chap.6 « Des langues à foison », lire Jean-François Chanet, *L'École républicaine et les petites patries*, Aubier, 1996.

<sup>36</sup> Eugen Weber, lorsqu'il écrit que la nation, en dernier ressort, et dans son sens le plus fondamental, est une réalité culturelle » (*op.cit.*, p. 147), sous-estime à notre avis les aspects politiques de la nation. C'est pourquoi nous parlons d'une entité politico-culturelle.

<sup>37</sup> Sur ce point, on se reportera bien sûr à Fernand Braudel, *L'identité de la France*, Arthaud-Flammarion, 1986, vol.1 : *Espace et histoire*, en particulier le 1er chapitre « Que la France se nomme diversité ».

<sup>38</sup> Annie Moulin, *Les paysans dans la société française*, Paris, Le Seuil, 1988, p. 92.

offre en effet un territoire, un espace restreint de sociabilité qui s'articule de façon plus ou moins complexe avec la parenté, et se caractérise par la familiarité et l'interconnaissance. Dès lors, l'individu d'une autre ville, d'un autre département ou d'une autre région demeure toujours un étranger. Ici, ce sont l'histoire et les constructions idéologiques qui sécrètent, à l'intérieur du territoire national, de l'extranéité. Les diverses géographies de l'espace national (ligne St-Malo/Genève<sup>39</sup>, opposition Nord/Sud ou Paris/Province) contribuent probablement aussi à renforcer ce sentiment d'une différence qui ne s'efface que très lentement.

### **3. L'ÉTRANGER, OPPOSE DU NATIONAL**

A côté –ou avec– ces figures multiples d'un étranger finalement familier, existe une figure moins fragmentée, plus menaçante sans doute aussi, de l'étranger : c'est l'étranger plus lointain, plus radicalement autre, défini cette fois par sa nationalité. Cela ne signifie pour autant que les représentations de cet étranger soient unifiées : l'étranger « national » apparaît comme une construction complexe, qui mêle des registres très différents. Participent à sa définition tant les représentations ouvrières que les pratiques juridiques.

#### ***L'étranger dans les représentations ouvrières***

C'est par l'analyse d'un corpus<sup>40</sup> constitué d'une quarantaine d'affaires ayant opposé, entre 1851 et 1870, ouvriers français et étrangers, que l'on se propose de saisir ces représentations. Plus de la moitié concernent des Belges, désignés comme tels mais parfois aussi comme Flamands, et des Italiens (18 fois désignés comme Piémontais, 7 fois comme Italiens). Ces incidents peuvent être de simples rixes, mais peuvent mobiliser jusqu'à 300 ouvriers français. On relève des blessés (par dizaines) et quelques morts (au moins 3 Italiens). Les conflits sont souvent limités à quelques acteurs, mais peuvent dégénérer en violences collectives, avec une participation active de la population, comme c'est le cas à Montceau-les-Mines en 1868. Suite à l'arrivée d'une vingtaine de Piémontais, de nombreux mineurs s'arment de bâtons et de massues<sup>41</sup>. Ils « parcourent, en proférant des menaces de

---

<sup>39</sup> Lire en particulier Roger Chartier, « Les deux France, histoire d'une géographie », *Informations sur les Sciences Sociales*, n° 4-5, 1978, pp. 349-415.

<sup>40</sup> Sur les conditions de constitution et les limites de ce corpus, voir l'introduction à notre thèse, *La France hostile. Histoire sociale de la xénophobie en France au XIXe siècle*, 3 vol., Paris, EHESS, 2001.

<sup>41</sup> Les dossiers conservés aux Archives nationales (BB24 721, BB18 1776) permettent une première approche des événements.

mort, le village des Alouettes habité par les ouvriers piémontais ». Commence alors une chasse à l'homme dans le village et dans les bois. Le Procureur général, dans son rapport, insiste sur la *sauvagerie* des « actes de cruauté commis contre des ouvriers étrangers et sans défense » ; pour lui, il s'agit d'une grave « émotion populaire ». En effet, les ouvriers français qui ont été arrêtés suite à cette violente chasse à l'homme sont soutenus par leurs camarades qui attaquent les gendarmes et le juge d'instruction, lesquels sont contraints de relâcher leurs prisonniers. Ils sont également épaulés par Chagot, député de Saône-et-Loire et gérant de la Compagnie des mines de Blanzy, qui signe la lettre de recommandation accompagnant la demande de grâce pour les 22 prévenus.

L'ensemble de ces conflits montre une forte animosité contre les ouvriers étrangers<sup>42</sup>, considérés comme des concurrents indésirables. Ils nourrissent une représentation globalement négative des étrangers, en tout cas des étrangers familiers, de ces étrangers que l'on rencontre, avec qui il faut partager certains moments de la vie quotidienne, sur les chantiers comme sur les lieux de sociabilité ouvrière (auberges, cafés...). Ces nombreux conflits, articulés aux thèmes de la concurrence et des rivalités au travail, significatifs de la permanence de violence des rapports sociaux caractéristique du premier XIXe siècle, permettent la construction progressive d'une différence radicale à partir du critère de la nationalité, et donc une forme nouvelle de *distinction* nationale. Certes, il n'y a pas, de manière certaine et univoque, de représentation unifiée de l'étranger, mais plutôt un imaginaire encore très largement segmenté. Sans doute, d'abord, parce que la question de la main-d'œuvre étrangère n'a pas encore donné lieu à une politisation ; ensuite, parce que certains pays ne sont pas encore achevés en tant qu'États-nations, ce qui explique, par exemple, qu'on hésite si souvent entre le terme de « Piémontais » et celui d'« Italiens ». Pour autant, il est indéniable qu'émerge plus nettement, au milieu du XIXe siècle, un étranger aux contours mieux définis parce que construit par les pratiques administratives et le droit.

### ***L'étranger construit par les pratiques administratives et le droit***

Depuis la Restauration au moins, tous les groupes caractérisés par le nomadisme ont été l'objet d'une surveillance administrative accrue, comme en témoigne la très

---

<sup>42</sup> Sur ce point, Laurent Dornel, *La France hostile, op.cit.*, et la version publiée *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Hachette Littératures, 2004.

abondante production de circulaires et règlements divers concernant les colporteurs, les vagabonds, les Bohémiens, et autres « gens sans aveu »<sup>43</sup>. En un temps marqué par une intensification du contrôle social, la mobilité présente des enjeux cruciaux. Ainsi, pour la période qui nous intéresse plus précisément, la création, par le décret du 22 février 1855 (complété par celui du 15 avril 1863) d'une Police spéciale sur les chemins de fer est à cet égard tout à fait symbolique des problèmes inédits que posent les nouveaux moyens de transport aux gouvernants.

Le nomade et l'étranger constituant deux figures jumelles, il n'est pas étonnant que les étrangers soient eux aussi l'objet d'une attention administrative soutenue. Dès la Restauration, devant les premiers afflux de travailleurs temporaires belges, l'administration française recommande aux autorités locales de prendre des mesures de précaution en exigeant des migrants les papiers indispensables tels que le passeport et certificats d'origine<sup>44</sup>. A partir de 1823, les Préfets sont invités à établir un état du mouvement périodique des étrangers, ce qui pose bien des problèmes : faut-il tenir compte de tous ceux qui passent, ou seulement de ceux qui restent ? que faire des saisonniers ? Sous la IIe République, dans le cadre d'une réaction générale contre les groupes plus ou moins contraints au nomadisme, par la crise notamment, –réaction dont témoignent des mesures comme la fermeture des Ateliers nationaux ou la loi électorale de mai 1850– la politique envers les étrangers se fait plus restrictive. Ainsi la Circulaire aux Préfets du 18 mai 1849 sur la politique à suivre envers les réfugiés et les étrangers souligne-t-elle que la France « ne peut prendre à sa charge un surcroît de population assez considérable »<sup>45</sup>. La loi du 3 décembre 1849, par ailleurs, donne la base juridique de la police des étrangers en France. Elle établit un droit d'expulsion, réservé au Ministre de l'Intérieur ainsi qu'aux Préfets des départements frontières, à charge pour ces derniers d'en référer immédiatement au Ministre. En application de cette loi, l'étranger se trouve dans l'obligation de déclarer dans les trois jours son arrivée en France et d'obtenir un permis de séjour.

---

<sup>43</sup> Sur ce point, nous renvoyons au chapitre 10 de notre thèse (« Nomades »).

<sup>44</sup> Archives Départementales du Nord, Recueil des Actes Administratifs, 2149-18 ; circulaires préfectorales du 16 janvier 1816 et du 22 mars 1826.

<sup>45</sup> Archives départementales du Doubs, M 842.

Le Code civil napoléonien, en favorisant la naissance du droit moderne de la nationalité, a constitué un véritable tournant. Comme le souligne Patrick Weil<sup>46</sup>, c'est une « rupture avec l'approche "féodale" de l'Ancien Régime qui faisait de la naissance sur le territoire le critère principal de la qualité de Français ». La nationalité est désormais considérée comme un droit de la personne, elle ne se perd plus si on est domicilié à l'étranger. Surtout, elle est irrévocablement attribuée à la naissance. Enfin, parce qu'il met l'accent sur la filiation (« est français l'enfant né d'un père français »), le Code civil se traduit par la prépondérance du droit du sang.

Mais le Code civil n'unifie pas non plus absolument le statut de l'étranger, dans la mesure où il en distingue trois types. Le premier type d'étranger est celui qui ne jouit de droits civils qu'en fonction de la réciprocité avec son pays d'origine. Le second est le ressortissant d'un pays qui n'a pas d'accord avec la France et qui est soumis au droit d'aubaine, rétabli jusqu'en 1819. Enfin, il y a l'admis à domicile qui jouit des mêmes droits civils que les Français. Le Code Civil autorise l'étranger à résider en France sans l'autorisation du pouvoir central ; la seule exigence peut venir de la commune où l'étranger compte s'installer. Lui peut alors être imposée la présentation d'un passeport ou d'autres titres qui justifient « qu'il n'est pas en état de vagabondage ». L'admis à domicile est soumis au droit d'aubaine, sauf si le Français en est dispensé dans son pays d'origine. Au départ, l'admission à domicile est une mesure de police qui permet de sélectionner les étrangers autorisés à s'installer en France. Quand l'étranger a obtenu du chef de l'État l'autorisation d'établir son domicile en France, il jouit de tous les droits civils réservés aux Français, tant qu'il continue de résider en France<sup>47</sup>. Il faut qu'il produise, à l'appui de sa demande, un acte de naissance, un passeport, la preuve d'un état ou d'une profession, ainsi que des témoignages de bonne conduite.

Ce statut le plus demandé car le plus avantageux. En effet, la naturalisation reste une pratique marginale, si l'on excepte la parenthèse de 1848, où sont en quelques mois accordées environ deux mille naturalisations. Dès juin 1848, la nouvelle législation de la naturalisation s'est faite plus restrictive, tendance que confirme la réforme portée par la loi du 3 décembre 1849, qui ne permet de donner suite à une

---

<sup>46</sup> *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 2002 (nous suivons ici les deux premiers chapitres de l'ouvrage).

<sup>47</sup> Un étranger qui aurait résidé 10 ans en France sans y être né peut acquérir de plein droit la nationalité, dès lors qu'il a enregistré une déclaration d'intention à la mairie de son domicile.

demande de naturalisation que dix ans après l'admission à domicile du demandeur<sup>48</sup>. La naturalisation devient donc encore plus longue, coûteuse (il faut payer deux fois des droits de sceaux élevés), en un mot : difficile. Malgré un assouplissement de la naturalisation en 1867 (réduction à trois ans du délai entre l'admission à domicile et la naturalisation), le nombre d'admis à domicile pendant le Second Empire est trois à cinq fois supérieur est à celui des naturalisés. Pour les années 1860, on compte environ 200 admissions à domicile par an en moyenne, contre une moyenne de 48 naturalisations annuelles entre 1850 et 1866<sup>49</sup>. Certes, en 1867 et 1868, ce nombre augmente sensiblement (respectivement 128 et 153), mais il retombe à 79 dès 1869. L'étranger admis à domicile continue donc de rester étranger, choix que fait le plus souvent son fils, afin d'éviter la conscription, ce qui pose des problèmes récurrents et croissants depuis les années 1820. Cette question de la conscription s'affirme progressivement comme un « problème » dès la première moitié du XIXe siècle, surtout dans les départements frontaliers où résident des étrangers en nombre. Les Français voient d'un mauvais œil ces jeunes gens étrangers, vivant avec eux, jouissant des mêmes droits qu'eux, échapper aux contraintes de la conscription, quand bien même cette dernière n'affecte, de fait, qu'une proportion réduite des conscrits<sup>50</sup>. Cette situation est à l'origine d'une première inflexion importante avec la loi du 7 février 1851, qui introduit le double droit du sol : l'individu, né en France d'un parent étranger qui lui-même y est né, est français. Le petit-enfant d'un étranger venu résider en France est donc français. Mais la loi de 1851 lui laisse encore la possibilité de répudier sa nationalité française à sa majorité, ce qu'il fait le plus souvent pour échapper au service militaire.

### **Conclusion**

La définition que présentait Larousse à la fin des années 1860 était donc assez significative d'une ambivalence globale de la notion d'étranger. Quelques années plus tard, à la fin des années 1870 (1877 ?) Littré propose, pour étranger, la définition suivante : « qui est d'une autre nation, qui appartient, qui a rapport aux autres pays ».

---

<sup>48</sup> Firmin Lentacker, *La frontière franco-belge. Étude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relations*, thèse Paris IV, service de reproduction de l'Université Lille III, 1973, 656 p., p.434.

<sup>49</sup> Paul Depoid, *Les naturalisations en France*, Paris, Imprimerie Nationale, 1942.

<sup>50</sup> Cf. Annie Crépin,



À partir de quand s'efface la conception « locale », concrète, de l'étranger au profit de la conception plus abstraite, celle qui définit l'étranger comme ressortissant d'un autre pays ? Il est impossible de le dater avec précision, d'autant que ces deux conceptions ont continué à coexister... jusqu'à nos jours, confirmant ainsi le maintien du lien essentiel entre identité et territoire<sup>51</sup>. Toutefois, on peut distinguer deux phases majeures.

a) Du début du siècle aux premières lueurs de la III<sup>e</sup> République<sup>52</sup>, l'hostilité s'exerce de façon multiforme envers l'étranger, notion encore mal définie, foncièrement ambivalente. La conception locale, « intérieure » de l'étranger l'emporte, même si s'affirme une perception nouvelle de l'étranger : la Révolution, marquée par le passage du cosmopolitisme idéaliste au nationalisme xénophobe, a été un moment clé de la définition de l'étranger. Comme le rappelle Rogers Brubaker, sous l'Ancien Régime, « la distinction entre Français et étrangers [n'a] aucune signification idéologique ni pratique » ; le droit d'aubaine, souligne Patrick Weil, est certes aboli en 1790, mais était depuis quelques années tombé en désuétude<sup>53</sup>. Autrement dit, avant 1789, la question de l'étranger ne se pose pas de façon aiguë. En revanche, en inventant « la citoyenneté nationale moderne » (Brubaker), la Révolution fait de l'étranger une figure centrale<sup>54</sup> ; « citoyen » et « étranger » deviennent alors parfaitement antonymes, les étrangers des « exclus paradigmatiques ». Toutefois, malgré les apports essentiels du Code Civil, les définitions juridique et politique de l'étranger ne sont pas nettement distinguées, si bien que l'épithète « étranger » peut s'appliquer par exemple aux nobles, exclus de la nation... Les dernières années de la monarchie de Juillet, comme le montrent les travaux de Pierre-Jacques Derainne, voient se développer un « enracinement national prolétarien » : mais ce ne sont que les prémisses du processus de la nationalisation de la classe ouvrière. La Seconde République, courte et instable, est placée sous des auspices inquiétants : la fraternité retrouvée et l'amitié entre les

---

<sup>51</sup> L'identité locale ne s'oppose pas toujours à l'identité nationale : il s'agit plus d'un empilement ou d'un enchâssement identitaire...

<sup>52</sup> Jusqu'à la fin de la Seconde République, les étrangers (ressortissants des autres nations) sont encore peu nombreux, autour de 380 000 au moment de la Révolution de 1848 ; du Second Empire aux toutes premières années d'une République encore nominale, l'immigration s'intensifie, puisque l'on compte environ 500 000 étrangers en 1861, et un peu plus de 800.000 en 1876.

<sup>53</sup> *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 2002.

<sup>54</sup> Rogers Brubaker, *op.cit.*, p. 80 et suivantes. Voir aussi sur ce point Sophie Wahnich, *op.cit.*

peuples sont célébrées, les réfugiés sont les bienvenus, mais dans les ateliers, sur les chantiers, etc., la chasse à l'étranger reste ouverte. Si le Second Empire permet un désenclavement accéléré des campagnes, grâce à la prospérité retrouvée et à l'essor des chemins de fer, la grande enquête sur la mendicité lancée en 1870 montre que les conceptions locale et nationale de l'étranger ne sont pas encore tout à fait dissociées : sont implicitement considérées comme nomades ou étrangers toutes les personnes qui ne sont pas domiciliées dans une commune

Or, pour la France, cette évolution s'accompagne d'une lente mais sûre diffusion d'un nouveau modèle politique, la démocratie, dont le propre est la souveraineté populaire et donc la participation civique. Conséquence de cette double évolution, « les individus, unis par le lien d'une même nationalité à l'intérieur de frontières bien délimitées, prennent une conscience de plus en plus nette de l'entité collective qu'ils forment, et corrélativement rejettent ceux qui n'appartiennent pas à cette entité »<sup>55</sup>. La démocratie, parce qu'elle implique une participation, exige aussi que soit défini un corps civique ; en outre, l'idée de souveraineté populaire sur laquelle elle se fonde s'accommode mal du critère économique longtemps retenu pour définir le citoyen par le suffrage censitaire. À ce critère elle substitue la nationalité, condition désormais indispensable de la participation à la communauté politique. Ainsi donc, la formation de l'État-nation et l'avènement de la démocratie comme modèle politique dominant, en codifiant de manière nouvelle les appartenances, redéfinissent la notion d'étranger. Au ressortissant citoyen s'oppose nécessairement l'étranger. Le second, s'il peut participer, comme le rappelle Brubaker, à la vie économique et sociale par ses droits civils, ne bénéficie pas des droits politiques, et est donc exclu du pacte politique constitutif de la nation au sein de laquelle il vit. En somme, l'étranger émerge au revers du citoyen, dans un rapport à la fois spéculaire et de différenciation radicale. Plus généralement, la constitution des nations, qui s'accompagne de l'élaboration de modes d'appartenance (« sentiment national », « nationalisme », etc.), transforme aussi la façon d'appréhender l'étranger. La Nation produit de l'identité collective à la fois en s'efforçant de minimiser les différences internes et en accentuant sa spécificité par rapport aux autres Nations. De plus en plus, par conséquent, l'étranger, quoiqu'admis à résider dans un pays, demeure à la marge. Plus encore, ce qui caractérise finalement la figure de l'étranger dans l'État-

---

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 29.

Nation, c'est sa *politisation* : « le national se définit comme le ressortissant de l'État, qui est par excellence une forme politique, tandis que l'étranger se définit comme non-national *et* (indissociablement) non citoyen, n'appartenant pas à la communauté politique constituée en État »<sup>56</sup>.

De façon générale, il apparaît que l'étranger soit nécessaire : l'altérité, qui est une autre manière de désigner l'étranger, est un élément indispensable, parce que structurant. C'est l'un des apports de l'anthropologie que d'avoir montré la nécessité de l'étranger à la survie du groupe<sup>57</sup> ; la psychanalyse, elle, a permis de comprendre le paradoxe qui consiste à « susciter au sein d'une nation de l'Autre afin d'en dénier l'altérité »<sup>58</sup>... La fonction politique de l'étranger, dans cette optique, n'en est que plus évidente : l'étranger permet de créer de l'identique. Autrement dit, la présence d'une main-d'œuvre étrangère nombreuse en France a probablement permis, dans une mesure qu'il est difficile de déterminer précisément, d'accélérer la double intégration nationale et sociale des ouvriers français.

---

<sup>56</sup> *Ibid.*, p.36.

<sup>57</sup> Lire notamment Martine Segalen (dir), *Anthropologie sociale et ethnologie de la France*, Louvain, Peeters 1989. Voir aussi Marc Augé, *Le Sens des autres*, *op.cit.*

<sup>58</sup> Jacques Hassoun, *Le Passage des étrangers*, Paris, Austral, 1995, p.13.